



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
(formulaire pour constructions ou installations de minime importance)

Description du projet :

1. Renseignements généraux

1.1 Commune : Coordonnées : /
Rue et n° : N° : (laisser en blanc)
N°(s) d'article(s) : Coût de l'ouvrage (projeté) :
Cadastre de :

1.2 Requirant(s) (si non propriétaire, l'accord de celui-ci est nécessaire)

Nom, prénom ou raison sociale et adresse	NPA	Localité	Téléphone prof.	Téléphone privé

2. Objet

- Petite construction (ex. cabanon de jardin) :
- Agrandissement mineur :
- Ouverture :
 - en façade
 - en toiture
- Installation durable de :
 - mobilhome
 - caravane
 - motorhome
- Modification mineure de terrain : nature ou topographie
- Clôture > 1 m
- Route privée ou installation d'équipement technique
- Installation d'équipement technique non susceptible d'engendrer des nuisances

3. Questions générales

01 La construction est située hors de la zone d'urbanisation NON OUI
si oui, produire le formulaire de demande d'autorisation spéciale HZ (vert) = déroq.
si non, type de zone :
Plan de quartier :

- NON** **OUI**
- 02 La construction est située dans un site archéologique
- 03 La construction ne respecte pas un plan d'alignement sanctionné par le Conseil d'Etat = déroq.
 La construction ne respecte pas la distance réglementaire à l'axe de la voie publique = déroq.
 si oui : la voie est communale cantonale nationale
- 04 Distances de la construction
- | Eléments | Légal (m) | ou art. 17 LCAT (m) | Projet (m) |
|---------------|-----------|---------------------|------------|
| zone viticole | 20 | | |
| vigne isolée | 10 | | |
| cours d'eau | 10 | | |
| forêts | 30 | | |
- Une des distances ci-dessus n'est pas respectée = déroq.
- 05 Gabarits :
 La trace au sol des gabarits de la construction croise celle d'autres constructions projetées ou existantes = déroq.
- 06 Protection incendie :
 Distances de sécurité selon la nature de la surface des parois extérieures des bâtiments :
 ≥ 10 m entre deux surfaces combustibles
 $\geq 7,5$ m entre une surface combustible et une surface incombustible
 ≥ 5 m entre deux surfaces incombustibles
 L'une des trois conditions ci-dessus n'est pas respectée
- 07 Le projet implique un bâtiment existant qui a été mis à l'inventaire ou sous protection¹
- 08 Le projet implique un bâtiment situé dans une zone d'ancienne localité ou dans une zone similaire et est reporté sur un plan de site sanctionné
- 09 La construction est située à l'intérieur ou à proximité d'une zone de protection des eaux S₁, S₂, S₃ ou d'une eau de surface
- 10 Le projet prévoit l'installation d'une pompe à chaleur (air/air, air/eau, E₆) ou des capteurs solaires thermiques ou des panneaux solaires photovoltaïques (E₇)
- 11 Le projet concerne des locaux chauffés
- 12 Le projet concerne la modification d'un abri de protection civile ou d'éléments y relatifs
- 13 Une ou plusieurs règles de la zone (densité, taux d'occupation du sol, indice d'espaces verts, longueur, hauteur, etc.) n'est (ne sont) pas respectée(s) = déroq.
- 14 Le projet porte atteinte à : une haie un bosquet = déroq.
 si oui, le formulaire ad hoc est à remplir
- 15 La construction est destinée à la détention d'animaux
- 16 Le projet est concerné par la problématique des dangers naturels

Si l'une des réponses aux questions précédentes a été **affirmative**, le préavis des services de l'Etat et en principe la mise à l'enquête publique, sont nécessaires

¹ loi sur la protection des biens culturels, du 27 mars 1995

16 Description des matériaux et couleurs visibles (ou rapport annexé) :

.....

16 Gabarits NON OUI
 La trace au sol des gabarits de la construction forjette sur un article voisin¹

4. Signature(s)

Le requérant

Date :

Lieu :

Signature :

Le propriétaire (si non requérant) :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

Date :

Lieu :

Signature :

L'architecte :

Date :

Lieu :

Signature :

L'ingénieur :

Date :

Lieu :

Signature :

5. **Prise de position de l'autorité communale relative à la procédure simplifiée** (rappel : si un ou plusieurs **oui** ont été cochés aux questions 3.01 à 3.15, le préavis des services de l'Etat et la mise à l'enquête publique sont nécessaires)

	NON	OUI
01 <input type="checkbox"/> Architecte / <input type="checkbox"/> Ingénieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02 Préavis des services de l'Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03 Mise à l'enquête publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
si non, accord des voisins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.1 **Au nom du Conseil communal**

Le (la) président(e) : Le (la) secrétaire :

Date :

¹ l'accord écrit du voisin est nécessaire pour l'inscription, sous la forme d'une servitude, d'une limite fictive de gabarits

6. Document à produire

Documents de base (éléments minimaux) :

4

: nombre d'exemplaire à produire

- situation sur un extrait cadastral récent
- dossier de plans, y compris éventuellement installation technique
- accord du (des) voisin(s) relatif à la question 3.15
- accord et signatures des voisins
- plans, esquisses, photos
- formulaire HZ relatif à la question 3.01
- formulaire pour haies relatif à la question 3.14
- formulaire E6 relatif aux pompes à chaleur
- formulaire E7 relatif aux capteurs solaires thermiques ou aux panneaux solaire photovoltaïque

7. Annexe (accord des voisins)

	Article(s)	Nom	Prénom	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

<p>Adresse de dépôt de la demande : Conseil communal (de la commune concernée)</p>
